

Monsieur Brice HORTEFEUX

Ministre du Travail, des Relations sociales,
de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Nos Réf. 2009/L 070 MR/MB

Paris, le 8 avril 2009

Monsieur le Ministre,

Nous voulons, par le présent courrier, vous faire part du profond mécontentement des personnels retraités des industries électriques et gazières face à deux projets de décret et d'arrêté qui ne fixent la revalorisation de leur pension, au 1^{er} avril 2009, qu'à un niveau de 0,4 % seulement.

Comme vous le savez, en effet, les personnels actifs et inactifs de nos industries ont manifesté vivement leur désaccord en 2007 lorsque le gouvernement a modifié notre régime spécial de retraites. Cette réforme a été perçue comme d'autant plus injuste par les personnels que notre régime spécial de retraites n'était nullement en difficulté.

Or, l'un des éléments de cette réforme concernait, particulièrement, les retraités car il a supprimé la relation entre l'évolution des pensions et celle des salaires des agents de nos industries. Dorénavant, les pensions évoluent comme celles de la Fonction Publique, elles-mêmes reliées au Régime Général.

C'est donc avec une grande colère que les retraités de nos industries viennent de constater que la revalorisation de leurs pensions ne serait pas de 1 % comme dans la Fonction Publique et le Régime Général mais de 0,4 % seulement.

Cette attitude est ressentie par ces agents et par notre Fédération comme étant profondément choquante car elle ne tient pas compte des pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années.

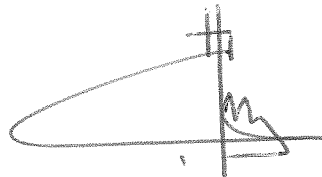
.../...

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons, face à une réforme de notre régime spécial qui reste toujours aussi critiquable, d'au moins appliquer sans discrimination les nouvelles règles d'évolution des pensions et d'appliquer ainsi aux retraités des Industries Electriques et Gazières une augmentation de 1 %.

Les personnels retraités de nos industries ne comprendraient pas, Monsieur le Ministre, qu'on les traite différemment que ceux auxquels ils ont été, contre leur gré, rattachés.

Comptant sur une prise en compte de notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical line on the right with some smaller scribbles at the bottom.

Max ROYER